



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service de «Gestion de la
Connaissance et
Garant Environnemental»
Unité «Gestion de la
connaissance»

Affaire suivie par :
François RIQUIEZ
Tél : 03 22 82 25 11
Fax : 03 22 91 73 77

Courriel : sgcge.picardie@developpement-durable.gouv.fr

Le directeur régional

à

Direction Départementale des
Territoires de l'Oise
SAUE
40, rue Jean Racine
60021 BEAUVAIS cedex

Amiens, le 23 février 2016

Objet : Porter à connaissance – Révision du plan d'occupation des sols de Maimbeville.
Réf : V/courrier du 16/02/2016.

Vous avez consulté notre service dans le cadre du porter à connaissance concernant la révision du plan d'occupation des sols de Maimbeville.

Je vous informe que vous avez accès aux données environnementales depuis notre site internet : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/> sur l'onglet «Porter à connaissance».

Vous trouverez dans la rubrique «Porter à connaissance» un tableau qui récapitule l'ensemble des sites internet locaux ou nationaux permettant d'accéder aux informations que vous recherchez.

La commune ne contient pas d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumis à autorisation. Toutefois, il est possible qu'elle puisse être concernée par la présence d'ICPE soumises uniquement à déclaration et qui ne sont pas référencées dans la base nationale des ICPE soumises à autorisation. Je vous invite, en conséquence, à vous rapprocher des services de la préfecture qui suivent ce type d'établissements.

En outre, je vous informe que les installations d'élevage ou d'abattages d'animaux, les installations dans lesquelles sont traitées des matières animales, les installations mettant en œuvre des organismes génétiquement modifiés et celles de production de micro organismes pathogènes relèvent du contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Le service ne souhaite pas être associé à l'élaboration de ce document d'urbanisme.

P/le Directeur Régional
La responsable du SGCGE,

Paule FANGET-THOUMY